



LE RÉFÉRENTIEL DE L'ÉCOLE ÉLAN

PLAN DU RÉFÉRENTIEL

01

LA PÉDAGOGIE DE
L'ÉCOLE ÉLAN ET SES
FONDEMENTS

02

LA STRUCTURE
PARTICIPATIVE DE
L'ÉCOLE

03

L'HISTORIQUE DE
L'ÉCOLE

POURQUOI UN RÉFÉRENTIEL?

Comme tous les établissements d'enseignement primaire, **l'école Élan respecte le Programme de formation de l'école québécoise.**

De surcroît, Élan adhère depuis sa création à la **pédagogie Freinet.**

Le référentiel de notre école est l'outil qui témoigne de ce que nous souhaitons développer aux niveaux éducatif et pédagogique. Il est construit par et pour une communauté éducative.

Notre référentiel se décline en trois sections.

D'abord, la présentation de la pédagogie Freinet clarifie les fondements éducatifs de l'école.

Ensuite, la structure participative définit les rôles des différents acteurs (les élèves, le personnel et les parents) pour rendre signifiante la contribution de chacun.e.



Enfin, l'historique permet de mieux en comprendre le développement.

PARTIE 1

LA PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE ÉLAN ET SES FONDEMENTS

1.1 LA PÉDAGOGIE FREINET

Choisir l'école Élan, c'est adhérer aux principes de la pédagogie Freinet et s'engager à soutenir, voire à contribuer à cette vision de l'école.

Célestin Freinet est certainement un des plus célèbres pédagogues. Mais sa pédagogie est mal connue. On croit souvent qu'elle consiste à laisser les élèves agir au gré de leurs envies, alors que, bien au contraire, elle repose sur une organisation du travail très structurée et structurante.

En pédagogie Freinet, l'enfant ne fait pas toujours ce qu'il veut, mais il tend à vouloir ce qu'il fait.

Confronté à sa tâche, l'enfant apprend naturellement en tâtonnant, à force d'essais et d'erreurs.

C'est ce qu'on appelle le tâtonnement expérimental. Pour apprendre à faire de la bicyclette, il faut monter à vélo, et non suivre de longs cours théoriques sur le maintien du guidon, le fonctionnement des pédales et les lois de l'équilibre. Il en va de même pour tous les apprentissages.

« *C'est en forgeant qu'on devient forgeron* », écrit Freinet.

Contrairement à d'autres pédagogues de son époque, Freinet pense aussi que ce n'est pas par le jeu que l'on apprend, mais par le travail.

Il prône la coopération entre les enfants, pour favoriser l'avènement d'une société authentiquement démocratique.

Aujourd'hui, le mouvement Freinet ne se contente pas d'appliquer soigneusement les idées du pédagogue. Les enseignant.e.s développent de nouvelles approches et adaptent les anciennes, comme Freinet lui-même n'a cessé de les y inviter.



Célestin Freinet et sa classe, vers 1930

1.2 LES FONDEMENTS DE LA PÉDAGOGIE FREINET

Le **tâtonnement expérimental**, l'**expression libre** et la **communication**, l'**organisation du travail**, la **coopération** et la **démocratie** sont les bases de notre pédagogie.

Ces fondements se retrouvent dans toutes les classes ou écoles en pédagogie Freinet.

L'école Élan, par la mise en place d'actes pédagogiques qui reposent sur ces fondements, favorise donc chez l'élève le développement :

- de l'**autonomie**;
- de la **capacité à faire des choix**;
- du **sens des responsabilités**;
- de l'**ouverture**;
- de l'**engagement**.

En pédagogie Freinet, le collectif prime sur l'individuel.

Ainsi, l'école Élan favorise le développement d'une conscience et d'une responsabilité sociales (reconnaissance, compréhension et considération des liens entre les personnes, notamment entre celles-ci et l'environnement naturel.)

1.3 LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE

L'organisation de la classe et le fonctionnement de l'école s'appuient sur une diversité de moyens et de techniques, qui soutiennent le cheminement de l'élève :

Quoi de neuf	Doudous (jumelage de classes de différents niveaux)
Discussions et débats	Ateliers
Journal de vie	Projets
Texte libre	Enquêtes dans le milieu
Correspondance scolaire	Communautés de recherche
Créations mathématiques et artistiques	Planification du travail (plan de travail et bilan)
Conseils	Travail individuel/travail autonome
Bilans individuels et collectifs	Organisation de l'espace
Métiers et responsabilités	Autoévaluations
Comités de classe et/ou d'école	Etc.

Les modalités varient d'une classe à l'autre et les choix sont faits en fonction des besoins et des intérêts du groupe.

1.4 LES DEVOIRS ET LES LEÇONS

À l'école Élan, il n'y a pas de devoirs. Il est recommandé de valoriser la lecture à la maison et de questionner et soutenir son enfant au sujet des travaux en cours.

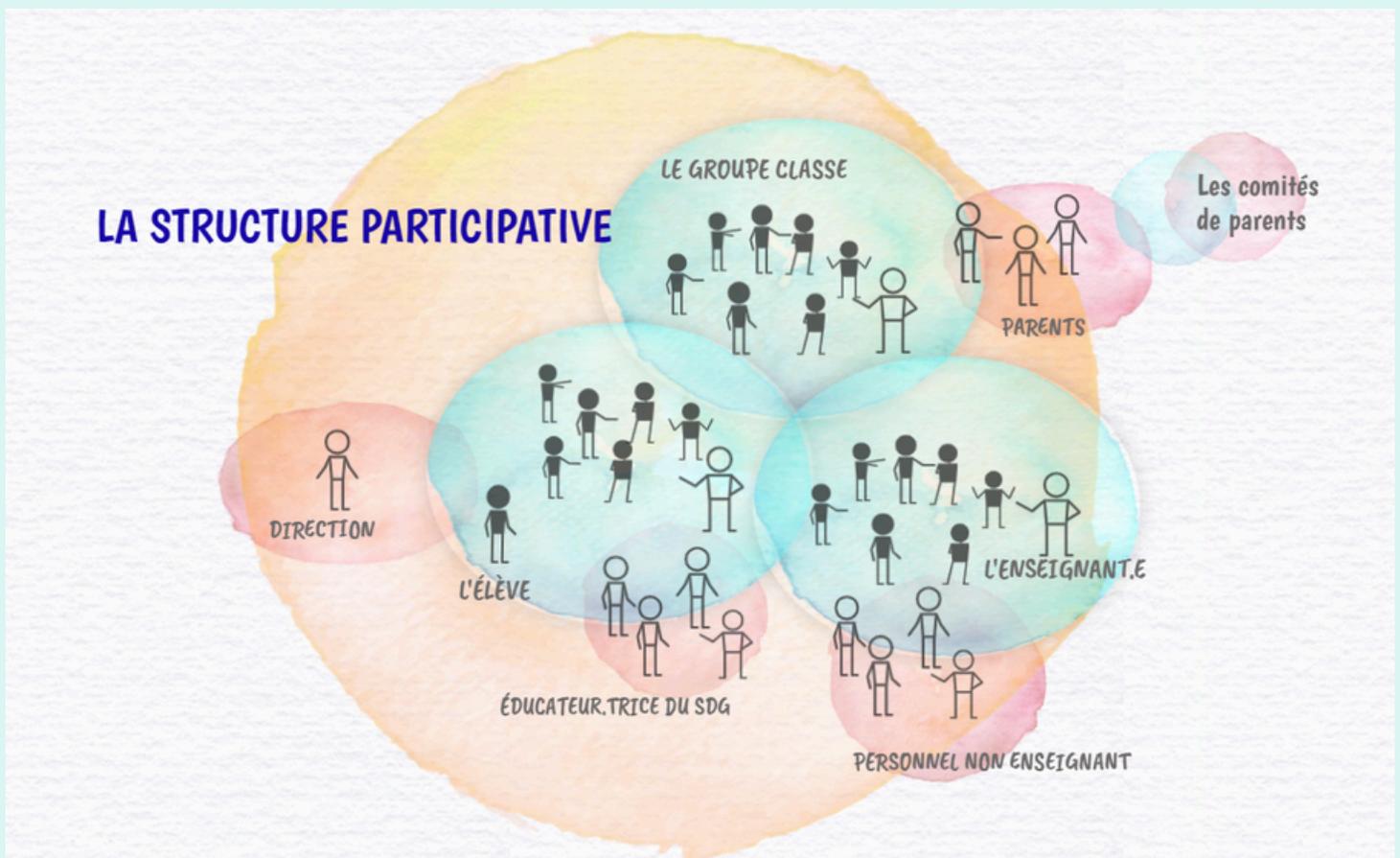
PARTIE 2

LA STRUCTURE PARTICIPATIVE

2.1 LES RÔLES

La communauté éducative travaille au développement global de l'élève. Cette communauté est constituée des enfants, des enseignant.e.s, des éducateur.trices du service de garde, de la direction, des différent.e.s intervenant.e.s et des parents. Les rôles et les responsabilités de chacun.e diffèrent, bien qu'ils soient complémentaires. La compréhension des rôles de chacun.e est essentiel à la cohésion de l'école Élan.

Les énoncés qui suivent ne reprennent pas les rôles attendus pour les adultes dans tous les milieux scolaires. Ils précisent ceux qui sont particuliers à notre école.



2.1 LES RÔLES



L'élève

- S'investir activement dans ses travaux et dans la vie de la classe.
- S'impliquer dans la vie du groupe.
- Exprimer ses besoins et ses émotions et tenir compte de ceux des autres.
- Participer au processus démocratique de la classe et de l'école.
- Travailler en équipe, partager ses idées.
- Organiser son travail, sa gestion du temps.
- Se questionner, essayer, s'autoévaluer, faire de son mieux.
- Respecter *Le code de vie de l'école Élan*



L'enseignant.e

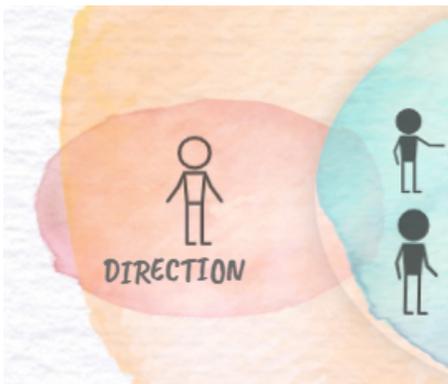
- Adhérer à la pédagogie Freinet.
- Respecter le rythme d'apprentissage des élèves.
- Soutenir le développement global des élèves.
- Favoriser l'exercice de la démocratie dans la classe et dans l'école.
- Communiquer en respectant *Le petit guide de la communication à Élan.*
- Partager et contribuer aux réflexions et pratiques pédagogiques de l'équipe enseignante.

2.1 LES RÔLES



L'éducateur.trice

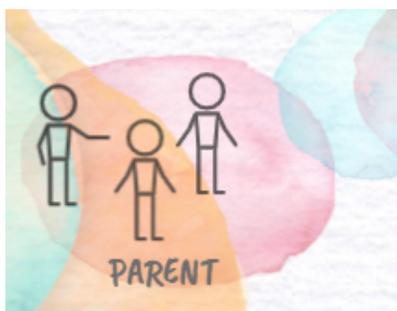
- Tenir compte du contexte de notre école.
- Prévoir des activités qui tiennent compte des intérêts des élèves.
- Favoriser le développement global de l'enfant et son autonomie.
- Favoriser l'exercice de la démocratie dans le groupe et dans l'école.
- Partager et contribuer aux réflexions et pratiques de l'équipe du Service de garde.
- Communiquer en respectant *Le petit guide de la communication à Élan.*



La direction

- Adhérer à la pédagogie Freinet.
- Respecter le rythme d'apprentissage des élèves.
- Soutenir le développement global des élèves.
- Favoriser l'exercice de la démocratie dans la classe et dans l'école.
- Communiquer en respectant *Le petit guide de la communication à Élan.*
- Partager et contribuer aux réflexions et pratiques pédagogiques de l'équipe enseignante.

2.1 LES RÔLES



Le personnel non enseignant

Les rôles du personnel non-enseignant diffèrent de façon marquée de personne en personne, mais dans tous les cas (concierge, secrétaire, professionnel.le.s et autres spécialistes) il a pour finalité de permettre aux enfants de mieux vivre à l'école.

Le parent

L'enfant dont le parent participe aux activités de l'école se sent mieux intégré à son milieu scolaire. La complicité établie entre les parents et les autres partenaires de l'école contribue à l'engagement de l'élève envers l'école et dans ses apprentissages. La participation des parents permet la création d'un lien école-famille solide.

Pour que cette complicité soit possible, le parent qui choisit l'école Élan pour son enfant se doit d'adopter, en tout temps, une posture de partenaire du milieu :

- Faire confiance au milieu choisi pour son enfant.
- Agir en cohérence avec la pédagogie Freinet.
- Se présenter aux rencontres de classe (appelées rencontres de famille).
- Se présenter aux assemblées de parents organisées par l'école.
- Communiquer en respectant [Le petit guide de la communication à Élan.](#)
- Soutenir la vie de l'école et de la classe, par exemple :
 - choisir un métier de parent (tâche spécifique) pour soutenir la vie de la classe;
 - être présent.e, accompagner ou animer en classe ou à l'extérieur lors d'activités spécifiques (notamment, les AM-PM Freinet);
 - siéger au conseil d'établissement;
 - s'impliquer au sein des comités ou des activités ponctuelles organisées par l'école.

2.2 LES COMITÉS

Définition

Le parent partenaire s'implique pour soutenir l'école, notamment en faisant partie des comités. Formés par l'équipe-école, les comités regroupent des parents, des enseignant.e.s et la direction autour d'un objectif commun centré sur les besoins des élèves.

Ils sont chapeautés par un.e membre du personnel, qui, sans nécessairement participer à toutes les rencontres, agit en soutien aux membres du comité et s'assure de sa cohésion avec l'école.

Être membre implique de participer activement et de manière assidue au comité. Seul.e.s les membres assistent aux rencontres, à moins d'y être spécifiquement invité.e.s.



Fonctionnement

- Se rencontrent régulièrement, pendant toute l'année ou de façon ponctuelle.
- Peuvent être récurrents d'une année à l'autre, ou non.
- Obtiennent l'aval de la direction pour engager ou utiliser les ressources matérielles, financières ou humaines de l'école ou de la Fondation. La direction consulte au besoin l'équipe-école et/ou le conseil d'établissement.
- Utilisent un lieu centralisé, autorisé par l'école, pour colliger les documents (pour en assurer l'accessibilité et la pérennité).
- Sont présentés et accueillent leurs nouveaux membres lors de l'assemblée de la communauté Élan de septembre.
- Présentent un bilan de leur travail lors de l'assemblée de la communauté Élan de juin.
- Communiquent en respectant [Le petit guide de la communication à Élan.](#)

2.2 LES COMITÉS

La liste des comités, ainsi qu'une brève description de leurs mandats, est diffusée à l'ensemble de la communauté en septembre, selon les besoins de l'école pour l'année en cours. En plus des comités propres à notre école, des comités institutionnels sont prévus par la loi.

Les comités institutionnels prévus par la Loi

Le conseil d'établissement

Il est régi par la Loi sur l'instruction publique (<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>). Il réunit la direction, des parents élus par l'assemblée générale et des membres du personnel élus par l'équipe-école.

Le comité de parents utilisateurs du service de garde

Lorsqu'il y a un service de garde à l'école et que des parents lui en font la demande, le conseil d'établissement forme un comité de parents utilisateurs composé du responsable du service de garde, de la direction d'école (ou son représentant) et de trois à cinq parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service.

Ce comité consultatif peut faire à la direction d'école, au conseil d'établissement et au centre de services scolaire ses recommandations à l'égard du service de garde, notamment sur les contributions financières exigées pour ces services.

<https://www.gardescolaire.org/typesquestions/roles-et-fonctions-des-instances-scolaires/>

PARTIE 3

L'HISTORIQUE DE L'ÉCOLE

Dès l'automne 1981, un groupe d'enseignant.e.s et de parents amorce la création d'un projet éducatif en cohabitation avec l'école Lanaudière. Ce secteur Élan (École Lanaudière Alternative Nouvelle) ouvre ses portes en septembre 1983. Élan chemine alors dans le cadre d'une pédagogie ouverte et un modèle de gestion de type participatif se développe. Le secteur alternatif acquiert le statut d'école en juin 1987.

Ce changement de statut coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle équipe d'enseignantes et d'une nouvelle direction qui proposent aux parents de cheminer vers un cadre de référence axé sur la pédagogie de Célestin Freinet. Ce choix stabilise alors la nouvelle école et assure une crédibilité grandissante à cette dernière dans son milieu.



En août 1989, le Conseil des Commissaires de la CECM demande qu'une étude soit menée concernant l'élargissement de l'école Élan. Au cours de cette année scolaire, les différents partenaires de l'école Élan travaillent activement au projet d'élargir et de déménager cette école, puisqu'il est rapidement convenu de pas chercher à occuper toute l'école Lanaudière. Le principe de l'élargissement ayant été adopté par l'assemblée générale en avril 1990, le choix d'un autre bâtiment pour loger le projet s'avère prioritaire.

En décembre 1990, le Conseil des Commissaires accepte la proposition d'élargir et de déménager l'école Élan à l'école St-Robert-Bellarmin (bâtiment de l'actuelle école Élan). Le déménagement a lieu à temps pour le début de l'année scolaire 1991-1992.

En juin 1994, un directeur est nommé. L'école grandit à chaque année et l'année scolaire 1998-1999 voit 236 élèves fréquenter l'école. Les années suivantes permettent de consolider le projet éducatif, cher à tous les partenaires de l'école.

RÉFÉRENCES

- École Atelier. (2007). L'école Atelier, son référentiel pédagogique. CSDM.
- École Élan. (non daté). La coéducation à Élan. CSDM.
- École Élan. (non daté). Petit guide participation parentale. CSDM
- École Élan. (2004). Saviez-vous que... CSDM.
- École Élan. (2009-2010). Prenez « l'élan », chers parents! Petit guide de participation parentale à l'école alternative Élan. CSDM.
- École Élan. (2014). Cadre référentiel école ÉLAN. CSDM.
- École L'Envol. (2011). Référentiel de l'école alternative L'Envol. CSDL.
- Jacomino, B. (décembre, 2016 - février, 2017). Les grands penseurs de l'éducation. Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, No 45, p.48-49.
- Association québécoise de la garde scolaire. Quel est le rôle du comité de parents utilisateurs? <https://www.gardescolaire.org/typesquestions/roles-et-fonctions-des-instances-scolaires/>
- Loi sur l'instruction publique. Publications Québec.
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>